



Prestation compensatoire

Par jojo14, le 01/03/2021 à 18:34

Bonjour,

Je suis en cours de divorce . Au début nous devions réaliser un divorce amiable .

J'ai demandé le divorce et deux mois apres ,j'ai rencontré quelqu'un avec qui je vis actuellement.

Pas de contrat de mariage . Ma femme est en retraite depuis 3 ans ,elle gagne 1200 Euros/mois et moi toujours en activité avec 2000 euros net /mois.

Elle a le droit de récupérer un héritage de 53000 euros.

Nous avons vendu notre maison 216000 euros

Ma femme à pris tous les meubles ,la vaisselle ,le linge de maison ,machine à laver ,congélateur ,elle a gardé un Dacia duster ,acheté un an plus tôt à 17500 euros.

Moi j'ai récupéré un vieux Kangoo , quelques outils ,un canapé.

J ai demandé avec mon avocat ce qu'elle voulait comme prestation compensatoire . Apres plusieurs tentatives elle et son avocat n'ont jamais répondu.

Et puis en fin d'année ils me renvoient devant le juge des affaires familiales. Je pense qu'elle va essayer de donner comme motif l'adultère. Alors que j'ai rencontré mon amie apres avoir demandé le divorce.

Ma femme va récupérer au minimum 154000 Euros(hors prestation compensatoire ajoutée)et moi au maxi 95000 euros (hors prestation compensatoire déduite).

Est ce que je peux argumenter sur le montant de la prestation compensatoire etant donné qu'elle recevra une somme beaucoup plus importante que moi .

Si je dois payer une prestation compensatoire , je compte récupérer le véhicule Dacia

Jojo14